DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES À CONNAÎTRE !

DOCUMENT À CONSERVER

RETROUVEZ LE DICRIM DANS SON INTÉGRALITÉ SUR WWW.ARNAGE.FR

Arnage

LES DIFFÉRENTES PHASES D'ALERTE

LA MISE EN VEILLE

La ville reçoit un communiqué émanant de l'autorité ou d'un système de surveillance (Météo France, système de prévision des crues…) instituant un état de vigilance.

LA PRÉ-ALERTE

Information des personnes concernées pour l'application des consignes.

Lors d'une gestion de crise, la municipalité vous avertira :

- par porte-à-porte,
- grâce à un mégaphone.

Restez informé de l'événement en cours via la télévision et la radio (France Bleu Maine 96 MHz). Les consignes de sécurité à mettre en œuvre y seront diffusées par la Préfecture.

L'ALERTE

Annonce de l'arrivée effective du danger pour la mise en œuvre des consignes générales de sécurité. Elle utilise les mêmes moyens de la préalerte plus ceux du réseau national d'alerte.

Le signal d'alerte est testé le premier mercredi de chaque mois à 12 h.

QUE FAIRE ?

Se reporter aux "bons réflexes" à tenir présentés dans ce document suivant le risque encouru !

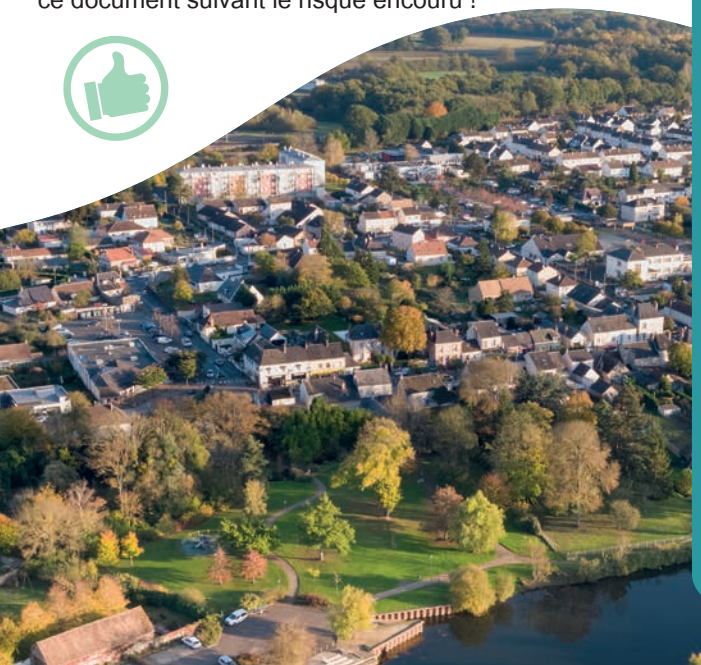

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme **la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique** dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Pour qu'il existe un risque majeur, il faut :

- un aléa (phénomène naturel ou accident technologique) qui a une faible probabilité d'avoir lieu et,
- une vulnérabilité importante (vies humaines, biens matériels, enjeux environnementaux).

MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION

La sirène d'alerte — *risque majeur*

Les radios — *risque important*
Le mégaphone sur le véhicule de police

Le site internet — *risque faible*
Les réseaux sociaux
Les panneaux lumineux

ANTICIPER ET PRÉVENIR

Dans le domaine des risques majeurs susceptibles de nuire, notre mission est de vous informer pour mieux appréhender ces risques. Arnage n'est pas exempt en matière de risque majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques, nous sommes exposés.

C'est pourquoi, afin d'adopter la conduite à tenir, il est important de vous remettre le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (le DICRIM). Vous y trouverez toutes les consignes à appliquer en cas d'alerte.

Le DICRIM accompagne le plan communal de sauvegarde et permet à la collectivité d'organiser l'assistance à la population en cas de sinistre important (cellule de crise, hébergement...)

Je vous invite à prendre connaissance de ce document et à le conserver précieusement pour adopter les bons réflexes.

Eve SANS
Maire d'Arnage

RISQUE INONDATION

Qu'est-ce qu'une inondation ?

C'est la montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau.

L'ampleur de l'inondation est en fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- l'obstruction des ponts (embâcles) par des flottants transportés par la crue.

La commune est concernée par un aléa d'inondation du fait de la présence de cours d'eau sur son territoire (la Sarthe et le Rhônne). Si des travaux ont été entrepris pour limiter les impacts sur la population (aménagements, entretien des cours d'eau ...), une vigilance reste de mise.

Un système de télémesure permanent permet de surveiller la pluie et les écoulements des rivières en temps réel.

Les secteurs les plus concernés sont :

- la Gèmerie
- le port
- la tête noire
- les Mattefeux
- la Gautrie

Échelle limnimétrique située à proximité du port permet d'avertir la population.

Les bons réflexes

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'État).
- Attendre les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- Monter dans les étages avec eau potable, vivres, documents d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments.

En attendant les secours

- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.
- Se tenir informer de la situation via les moyens d'information
- Vous tenir prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Prendre vos documents d'identité et, si possible, fermer le bâtiment.
- **NE PAS ALLER CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**, les enseignants s'occupent d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.

APRÈS

- Faire l'inventaire des dommages.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autre réseau qu'après vérification technique des circuits.
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie, pour préserver votre santé.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Aérer et désinfecter les pièces.

VENTS VIOLENTS

En France, on parle de vent violent **lorsqu'il atteint les 80km/h** à l'intérieur des terres et de « tempête » lorsque le vent atteindra les 89km/h. En cas de vigilance orange, des phénomènes dangereux sont prévus. En cas de vigilance rouge, des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus.

En cas de vigilance rouge, restez chez vous ou le cas échéant, gagnez, un abri en dur et ne sortez pas !

Les bons réflexes

AVANT

- Limiter ses déplacements : si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation.
- Se mettre à l'abri ou fixer tous objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer ses animaux à l'abri

PENDANT

- Limiter sa vitesse sur route et autoroute
- Débrancher les appareils électriques
- Être vigilant aux chutes d'objets ou d'arbres
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas braver les intempéries

APRÈS

- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre
- Réparer sa toiture, couper les branches et les arbres qui menacent de tomber en restant prudent ou en faisant appel à des professionnels

CANICULE ET GRAND FROID

La canicule se définit comme un niveau de **très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Les épisodes neigeux sont des phénomènes météorologiques aux effets potentiellement dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire, fluviale ou encore aérienne.

Les bons réflexes

AVANT

- Inscrire les personnes en situation de vulnérabilité sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale
- Être attentif à ses voisins, amis ou famille

PENDANT

- Boire régulièrement de l'eau
- Se nourrir convenablement

À ÉVITER

- Boire de l'alcool
- Faire des efforts physiques
- Sortir aux heures les plus froides
- Se déplacer à l'extérieur

PENDANT

- Maintenir une température plus fraîche dans le logement en fermant les volets
- Ouvrir les volets le soir pour faire circuler l'air frais

PENDANT

- Maintenir une température ambiante dans le logement

CANICULE INFO SERVICE : 0 800 06 66 66

Centre Communal d'Action Sociale : 02 43 21 80 87

RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation particulière (classement des installations) et à des contrôles réguliers.

Sur Arnage est concerné en raison de la présence du site Butagaz, classé Seveso 3 et soumis à des réglementations strictes.

Les bons réflexes

AVANT

- Être attentif au signal d'alerte
- Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages

DÈS L'ALERTE

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air
- Couper le chauffage
- Ecouter la radio (Radio France Bleu Maine) - Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.
- **NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE** - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- Ne pas fumer. Éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion.

APRÈS

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

La commune d'Arnage est concernée par trois types de transport de matières dangereuses :

- Route
- Train
- Canalisation

Une matière dangereuse correspond à une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Que sont les Transports de Matières Dangereuses ?

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

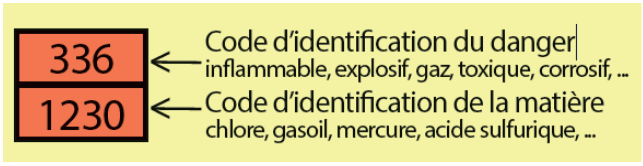

Les bons réflexes

AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées
- Connaître les dispositifs d'alerte

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- Ne pas fumer
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

En cas de fuite de produit

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière)
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (France Bleu Maine)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

APRÈS

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

FEU DE FÔRET

La commune est boisée sur plus de 10% de sa superficie totale. Les essences sont mélangées à dominance résineux. Ces éléments ont permis d'identifier la commune d'Arnage en **aléa faible**.

Les bons réflexes

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte points d'eau, moto-pompe pour piscine…).
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès.
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets...) et de la toiture.

PENDANT

Si vous êtes surpris par un départ de feu, vous devez :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 ou 112).
- Si possible, attaquer le départ de feu.
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner du bâtiment.
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres.
- Rester à votre domicile : un bâtiment en dur est le meilleur abri.

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées…).
- Arrêter la ventilation (la fumée arrive avant le feu).

À l'extérieur, il faut :

- À pied, rechercher un écran (rocher, mur) ou rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- S'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu.

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels.
- Aérer et désinfecter les pièces.

RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.
La commune d'Arnage dans sa globalité se situe en **zone de sismicité 2** soit faible sur la carte aléa sismique du Département de la Sarthe

L'alerte : Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

Les bons réflexes

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial

PENDANT

Rester où l'on est :

- A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées ...). S'éloigner des bâtiments
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

De manière générale

Informez-vous

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Jusqu'à la fin de l'alerte, respectez impérativement les consignes formulées par les autorités.

Kit de mise en sécurité

Pour faire face à la gravité d'un événement majeur et éviter de paniquer, il est recommandé de composer un kit « de mise en sécurité » accessible à tous les membres de votre famille.

- une radio et ses piles de rechange
- une lampe de poche et ses piles
- de l'eau potable et quelques vivres longue conservation
- les médicaments urgents
- les copies des papiers importants (papier d'identité, permis de conduire, livret de famille…)
- des vêtements de rechange, nécessaire pour enfant, couverture de survie…

Assurez-vous que chacun sait où le trouver !

Les numéros utiles

N° d'urgence européen
112

Pompiers
18

Gendarmerie
17

SAMU
15

N° d'urgence sourds et malentendants
114

Pharmacie de garde
0 825 120 304

Dépannage électricité
0 810 333 072

Dépannage gaz
0 800 473 333

Dépannage eau (fuite avant compteur)
02 43 84 67 23

Mairie
02 43 21 10 06

POUR RECEVOIR GRATUITEMENT LES ALERTES DE VOTRE COMMUNE PAR MAIL, INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER SUR WWW.ARNAGE.FR

Communication Ville d'Arnage - 2022 - ITF Imprimeurs